

## Equipe-Projet en Santé Numérique

### Appel à Manifestation - 2020

L'Inserm et Inria lancent un Appel à Manifestation d'Intérêt - AMI pour l'identification d'équipes de recherche complémentaires souhaitant développer des projets innovants en santé numérique. Cet appel ne s'inscrit pas dans une logique d'agence de moyen : l'objectif est de créer des équipes communes, qui partagent une feuille de route scientifique pluridisciplinaire et l'ambition d'un fort impact.

Le domaine de la santé est l'un des terrains majeurs que les sciences du numérique sont en train de modifier en profondeur. Avec la profusion des grandes données « omiques », le séquençage à haut débit, le développement de nouvelles techniques d'imagerie, les dernières avancées de la robotique médicale, ou encore les dernières générations de capteurs biologiques et comportementaux embarqués, il devient désormais possible d'envisager une médecine de précision, préventive, prédictive et participative. Toutefois, à ce stade de développement, de nombreux verrous scientifiques, technologiques et sociétaux subsistent et empêchent d'atteindre pleinement cet objectif.

Ce programme vise à soutenir une recherche de pointe à l'interface du numérique et de la médecine à travers de nouvelles collaborations interdisciplinaires et en vue de lever ces verrous, grâce notamment aux traitements de données massives, aux techniques de l'intelligence artificielle et à la modélisation. Les thèmes de recherche devront aborder une question scientifique relevant de la santé numérique. Ils devront impérativement présenter un caractère pluridisciplinaire, intégrant à la fois une dimension sciences de l'information et mathématiques appliquées d'une part et une dimension médicale ou biomédicale d'autre part.

A ce stade, il s'agit donc de recueillir les manifestations d'intérêt de chercheurs et chercheuses ou enseignant-chercheurs et enseignantes-chercheuses menant leurs travaux dans un laboratoire Inserm ou une équipe Inria et volontaires pour co-construire une Equipe-Projet. Cette équipe peut être de taille variable mais doit comporter au moins un chercheur ou une chercheuse titulaire temps plein et rester une entité cohérente et logique dans sa composition et son organisation (à titre indicatif 4 à 5 etp, titulaires et contractuels). Le porteur ou la porteuse du projet doit être un chercheur ou une chercheuse, ou un enseignant-chercheur ou une enseignante-chercheuse titulaire affilié-e à une unité Inserm ou une équipe Inria. Les accords du directeur de Centre Inria et de l'Unité Inserm impliqués dans le projet sont requis.

Les porteurs ou porteuses de lettres d'intention retenues, après sélection par un comité scientifique ad hoc, constitué conjointement par Inria et l'Inserm, seront ensuite accompagné(e)s pour le dépôt d'un dossier détaillé afin d'obtenir le statut d'Equipe-Projet commune après validation par un comité de pilotage mixte Inria-Inserm.

Chaque Equipe-Projet bénéficiera d'un contrat de 4 ans, renouvelable deux fois après évaluation scientifique, et bénéficiera d'une dotation récurrente. Il est rappelé qu'une personne ne peut être membre que d'une unique Equipe-Projet, et que les membres d'une Equipe-Projet s'engagent à ce que l'essentiel de leur activité de recherche se fasse dans le cadre de la feuille de route de l'Equipe-projet. En particulier, les doctorants et doctorantes co-encadrés par des permanents de l'Equipe-projet sont, sauf exception, automatiquement membres de l'Equipe-Projet.

L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire, la contribution à l'innovation et la création d'entreprise, ainsi que la reconnaissance scientifique des partenaires seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets.

Pour la soumission des lettres d'intention, deux schémas sont envisagés :

- ✚ L'un où le binôme Inserm-Inria est déjà existant sous forme de collaboration : dans ce cas l'accompagnement concernera si besoin le projet.
- ✚ L'autre où le binôme Inserm-Inria sera à identifier dans le cadre de l'AMI, accompagné d'une finalisation du projet. La durée de l'accompagnement pourra être plus longue et sera ajustée en fonction de la maturité du projet.

#### Modalités de candidature

L'AMI s'inscrit dans un processus permanent que l'Inserm et Inria réactiveront régulièrement.

Une première ouverture du site de dépôt de lettres d'intention débutera à partir de janvier 2020.

Une seconde campagne sera programmée dans le courant du premier trimestre 2021.

Le porteur ou la porteuse de projet doit déposer sa lettre d'intention sur l'application:

<https://inserm-inria.sciencescall.org>

- Télécharger et renseigner le formulaire de candidature
- Joindre ce formulaire complété et signé par les directeurs ou directrices d'Unité Inserm et Centre Inria (*les deux signatures si le binôme est identifié ou une seule si une équipe complémentaire est à identifier*)
- Enregistrer et transmettre.

**Date limite de dépôt des candidatures : 28 mars 2020 à midi.**

#### Contacts:

Hugues Berry: [hugues.berry@inria.fr](mailto:hugues.berry@inria.fr)

Marie-Josèphe Leroy-Zamia: [marie-josephe.leroyzamia@inserm.fr](mailto:marie-josephe.leroyzamia@inserm.fr)